

Votants : 88

Convocation du Conseil de Communauté :

le 14 juin 2013

Affichage du Compte-rendu Sommaire :

le 25 juin 2013

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL

Séance du lundi 24 juin 2013

FINANCES- ADMISSIONS EN NON-VALEUR

Titulaires présents :

Geneviève GAILLARD, Thierry DEVAUTOUR, Serge MORIN, Stéphane PIERRON, Alain PARROT, Joël MISBERT, René MATHE, Pascal DUFORESTEL, Elisabeth MAILLARD, Jean-Luc CLISSON, Michel SIMON, Dominique VALLEE, Brigitte COMPETISSA, Gérard LABORDERIE, Jean-Luc MORISSET, Bernard JOURDAIN, Jacques MORISSET, Sylvie DEBOEUF, Jean-Michel TEXIER, Olivier MARIE, Christian BREMAUD, Rabah LAICHOIR, Gilbert GOLAZ, Maryvonne ARDOUIN, Jacky AUBINEAU, Blanche BAMANA, Patrick BERNACCHI, Julie BIRET, Jean-Pierre BOUTHILLIER, Dominique BOUTIN-GARCIA, Annie COUTUREAU, Didier DAVID, Annick DEFAYE, Patrick DELAUNAY, Francis DUPONT, Gwénaëlle FILLION-MIGNARD, Jean-Pierre GAILLARD, Michel GENDREAU, Nicole GRAVAT, Anita JAGOUEX, Anne LABBE, Patrice LAPLACE, Eliane LE MAITRE, Bernard LEYSENNE, Gaëlle MANGIN, Germain MEHL, Josiane METAYER, Franck MICHEL, Danielle NICORA, Rose-Marie NIETO, Christiane PINEAU, Alain PIVETEAU, Christophe POIRIER, Bernard RAIMOND, Philippe REY, Claude RICHARD, Claire RICHECOEUR, Alain SAUVIAC, Nathalie SEGUIN, Jean-Louis SIMON, Jean-Claude SUREAU, Françoise TALBOT, Jacques TAPIN, Francis THIBAUDAULT, Denis THOMMEROT, Hüseyin YILDIZ, Gérard ZABATTA

Titulaires absents ayant donné pouvoir :

Jacques BROSSARD à Jean-Pierre BOUTHILLIER, Gilbert BARANGER à Germain MEHL, Marie-Christelle BOUCHERY à Sylvie DEBOEUF, Nicole DAVID à Brigitte COMPETISSA, Gérard GIBALT à Gilbert GOLAZ, Bernard ADAM à Gérard LABORDERIE, Chantal BARRE à Annick DEFAYE, Pilar BAUDIN à Jean-Louis SIMON, Georges BERDOLET à Claire RICHECOEUR, Amaury BREUILLE à Bernard JOURDAIN, Alain CHAUFFIER à Philippe REY, Jacques GUILLOTEAU à Michel SIMON, Véronique HENIN-FERRER à Bernard RAIMOND, Nicole IZORE à Annie COUTUREAU, Virginie LEONARD à Nicole GRAVAT, Nicolas MARJAULT à Franck MICHEL, Alain MEMIN à Francis DUPONT, Magdeleine PRADERE à Stéphane PIERRON, Pierre RIGAUDEAU à Jean-Luc MORISSET, Monique SAGOT à Danielle NICORA, Marc THEBAULT à Rose-Marie NIETO

Titulaires absents suppléés :

Jean-Jacques GUILLET par Claude RICHARD, Joël BOURCHENIN par Bernard LEYSENNE

Titulaires absents :

Robert GOUSSEAU, Jérôme BALOGÉ, Elisabeth BEAUVAIS, Elsie COLAS, Christian GRELIER, Emmanuel GROLLEAU, Guillaume JUIN, Jacqueline LEFEBVRE, Aurélien MANSART, Delphine PAGE, Michel PAILLEY, Frédéric PASTOR

Titulaires absents excusés :

Jacques BROSSARD, Gilbert BARANGER, Marie-Christelle BOUCHERY, Nicole DAVID, Gérard GIBALT, Bernard ADAM, Chantal BARRE, Alain BAUDIN, Pilar BAUDIN, Georges BERDOLET, Amaury BREUILLE, Alain CHAUFFIER, Jacques GUILLOTEAU, Véronique HENIN-FERRER, Nicole IZORE, Virginie LEONARD, Nicolas MARJAULT, Alain MEMIN, Magdeleine PRADERE, Pierre RIGAUDEAU, Sylvette RIMBAUD, Monique SAGOT, Marc THEBAULT

Président de séance : Geneviève GAILLARD

Secrétaire de séance : Gaëlle MANGIN

Accusé de réception en préfecture
079-247900806-20130624-C61-06-2013-DE
Date de télétransmission : 01/07/2013
Date de réception préfecture : 01/07/2013

COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DE NIORT

CONSEIL DE COMMUNAUTE DU 24 JUIN 2013

FINANCES – ADMISSIONS EN NON-VALEUR

Monsieur **Rabah LAIC HOUR**, Vice-Président Délégué, expose,

Après examen par le Bureau,

Sur Proposition de la Présidente,

Vu l'article 11 du décret n°62-1587 du 29 décembre 1962 portant sur le règlement général de la comptabilité publique, selon lequel les comptables sont seuls chargés du recouvrement des recettes des collectivités et établissements publics locaux.

Vu les articles R.2342-4 et R.1617-24 du CGCT qui prévoient qu'en matière de poursuite, le refus d'autorisation ou l'absence de réponse, dans un délai d'un mois, justifie la présentation en non-valeur des créances dont le recouvrement n'a pu être obtenu à l'amiable.

Considérant les demandes d'admissions en non-valeur transmises par le Comptable du centre des Finances Publiques de Niort pour des titres qu'il n'a pu recouvrer pour les budgets et les montants indiqués ci-après :

- Budget Principal : 3 978,52 €
- Budget Accueil d'Entreprises : 3 070,52 €
- Budget Activités Assujetties à TVA : 0,01 €

Il est demandé au Conseil de Communauté de bien vouloir :

- Accepter les admissions en non-valeurs des différentes créances des montants de 3 978,52 €, 3 070,52 € et 0,01 € déclarées irrécouvrables par le Comptable du centre des Finances Publiques de Niort et annexées à la présente délibération. Ces créances feront l'objet d'une écriture comptable sur les budgets concernés,
- Autoriser la Présidente à signer les tableaux annexés.

Le conseil adopte à l'unanimité cette délibération.

Pour : 88
Contre : 0
Abstention : 0
Non participé : 0

Rabah LAIC HOUR

Accusé de réception en préfecture
079-247900806-20130624-C61-06-2013-DE
Date de télétransmission : 01/07/2013
Date de réception préfecture : 01/07/2013

Vice-Président Délégué